



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

8 décembre 2009

Le 8 décembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 2 décembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de pouvoir : 3 (jusqu'à la délibération n° 2009-140)  
4 (à partir de la délibération n° 2009-141)

Mme Corine MEYER est nommée secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon :** M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO (jusqu'à la délibération n° 159) – Mme Marie MARCHELLO (représentant M. Raymond CIRIO à partir de la délibération n° 160) – M. Yvon AIGUIER (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2009-140) – M. Christian FERRUS (représentant M. Philippe SEZANNE).

**Commune de Cervières :** M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2009-138)

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n° 2009-140) – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

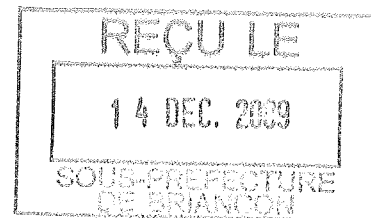
**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe STOCKLI) – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL.



**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :** M. Thierry DUCURTIL à M. Henry RAOUX  
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET  
M. Christian BREMOND à Brigitte BOREL  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (à partir de la délibération n° 2009-141)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DELIBERATION N°2009-155 DU 8 DECEMBRE 2009

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES  
ZAIC La Tour les Mines - Remboursement de charges 2008

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-321-15 du 17/11/2003, portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais à la gestion des Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire, et notamment de la Zone d'Activités de la Tour les Mines,

Vu l'état des sommes dues de la Commune de Villard Saint Pancrace au titre de l'entretien de la ZAIC La Tour les Mines, reçu à la Communauté de Communes du Briançonnais le 16 novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » en date du 23 novembre 2009,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 30 novembre 2009,

Considérant que la Commune de Villard Saint Pancrace a effectué l'entretien courant de la Zone d'Activités de La Tour les Mines durant l'exercice 2008,

Considérant qu'il convient au terme du décompte des charges engagées par la Commune, de procéder au remboursement de celles-ci pour l'exercice 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

## DELIBERE

- Approuve le projet de convention annexée à la présente, portant remboursement en direction de la commune de Villard Saint Pancrace des frais engagés au titre de l'année 2008 pour l'entretien courant de la Zone d'Activités d'Intérêt Communautaire « Zone d'Activités de La Tour les Mines »,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- Dit que ce remboursement fera l'objet d'un mandat à l'article 62878 service « ZAVSP » de la section de fonctionnement du Budget Général 2009 de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 11 DEC. 2009

Date affichage : 15 DEC. 2009

